

Le magazine **COCARDES INTERNATIONAL** organise un concours international de maquette d'avion ouvert à tout maquettiste majeur \* doté de plus de 1 500 euros de prix.

Clôture du concours le 31 janvier 2020. Proclamation des résultats le 31 mars 2020.

#### Liste des prix :

1er Prix : « Maquettiste de l'Année 2019 » , chèque ou virement PayPal de 1 000 euros (sans obligation d'achat)  
Médaille d'Or échelle 1/32 Abonnement 1 an Cocardes INTERNATIONAL + Cocardes DIGITAL (valeur 75 euros)  
Médaille d'Argent : échelle 1/32 Abonnement 1 an Cocardes DIGITAL (valeur 25 euros)  
Médaille de Bronze : échelle 1/32 Abonnement 6 mois Cocardes DIGITAL (valeur 13 euros)  
Médaille d'Or échelle 1/48 Abonnement 1 an Cocardes INTERNATIONAL + Cocardes DIGITAL (valeur 75 euros)  
Médaille d'Argent : échelle 1/48 Abonnement 1 an Cocardes DIGITAL (valeur 25 euros)  
Médaille de Bronze : échelle 1/48 Abonnement 6 mois Cocardes DIGITAL (valeur 13 euros)  
Médaille d'Or échelle 1/72 Abonnement 1 an Cocardes INTERNATIONAL + Cocardes DIGITAL (valeur 75 euros)  
Médaille d'Argent : échelle 1/72 Abonnement 1 an Cocardes DIGITAL (valeur 25 euros)  
Médaille de Bronze : échelle 1/72 Abonnement 6 mois Cocardes DIGITAL (valeur 13 euros)  
Médaille d'Or échelle 1/144 Abonnement 1 an Cocardes INTERNATIONAL + Cocardes DIGITAL (valeur 75 euros)  
Médaille d'Argent : échelle 1/144 Abonnement 1 an Cocardes DIGITAL (valeur 25 euros)  
Médaille de Bronze : échelle 1/144 Abonnement 6 mois Cocardes DIGITAL (valeur 13 euros)  
Médaille d'Or autres échelles Abonnement 1 an Cocardes INTERNATIONAL + Cocardes DIGITAL (valeur 75 euros)  
Médaille d'Argent autres échelles Abonnement 1 an Cocardes DIGITAL (valeur 25 euros)  
Médaille de Bronze autres échelles Abonnement 6 mois Cocardes DIGITAL (valeur 13 euros)  
\*Voir bulletin d'inscription et règlement du concours

#### BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMULAIRE D'INSCRIPTION	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Région/conté/état :	Pays :
Adresse e-mail :	
Numéro de téléphone :	date de naissance :
<b>Maquette(s) présentée(s)</b>	
Marque :	
Échelle :	
Droits d'inscription (x nbre de maquettes présentées) :	
Support des photos :	

#### CRITÈRES DE JUGEMENT

**Les critères permettent aux juges de dispenser une évaluation homogène, indépendamment des préférences de styles, tendances, sujets... en leur donnant des repères communs pour l'appréciation.**

De plus, ces critères aideront les participants à comprendre comment leurs créations vont être jugées ainsi qu'à déterminer la catégorie qui conviendra le mieux à leurs créations.

Ils ont pour but de placer un cadre, ou guide, à la fois pour les juges et les participants. La plupart, voire tous ces critères, vous sont probablement familiers. En effet, nous nous sommes alignés avec les méthodes de certains concours renommés dans le monde.

## GLOSSAIRE (brèvement pour certains termes qui pourraient paraître obscurs)

**Construction** : comprend tout ce qui n'est pas de l'acte de peindre.

**Difficulté** : peut signifier beaucoup de chose : couleur uniforme ou camouflage complexe, décalque simple ou plus complexe, fabrication en scratch, utilisations d'accessoires, vacuformé, résine etc.. La complexité ou le niveau d'exécution sera évalué.

**Finition** : Dans les sections véhicules ou avions, cela comprend la peinture et le weathering (vieillessement).

Techniquement parlant, une construction totale en papier/carton ... peuvent être évaluée ici.

**Présentation** : support et/ou environnement de la maquette présentée

**Netteté** : ne pas avoir de flou sur l'objet visé, netteté du sujet montré

**Lumière** : éclairage suffisant pour mettre en évidence tous les détails

**Détails photographiés** : photos permettant de visualiser les précisions de la réalisation

## RÉPARTITION DES POINTS (150)

**Maquette**: Construction (35) finition (25) difficulté (30) présentation (20)

**Photos** (25pts) : Nbre et qualité (netteté, lumière), détails photographiés

**Texte** (15pts) : type de maquette, améliorations (s'il y en a), produits, sources documentaires utilisées (s'il y en a) ...

Un 0 dans un critère est éliminatoire,

## RÈGLEMENT COMPLET DU CONCOURS

### Article 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

La société : DOGFIGHT EDITIONS

10 LIEU DIT LA RIBEYRE

63500 ST BABEL

FRANCE

RCS 841058738 CLERMONT FERRAND

Ci-après dénommée « l'Organisateur »

Organise un concours intitulé « Maquettiste avion de l'Année 2019 », dans le cadre du vingtième anniversaire de Cocardes.

Ci-après dénommé « le Concours ».

### Article 2 : OBJET DU CONCOURS

Le Concours est soumis à un droit d'inscription par maquette présentée et sans obligation d'achat consiste à réaliser une maquette d'aéronef et la présenter par photographies, 1 video et texte au jury de l'Organisateur.

Dans le cadre du Concours, un jury désignera par notation des pièces présentées les gagnants parmi les participants, Ci après « les participants »

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

### Article 3 : DATE ET DUREE

Le Concours se déroule du 1er septembre 2019 au 31 janvier 2020 inclus, heure de Paris, et date de la Poste faisant foi en cas d'envoi par courrier.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### Article 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION & VALIDITE DE LA PARTICIPATION

4-1 Conditions de participation

Le Concours est ouvert à toutes les personnes majeures ou autorisées (majorité atteinte quelque soit le pays de résidence du participant, ou disposant d'une autorisation écrite à participer signée des parents ou tuteurs).

Ne sont pas autorisés à participer au Concours, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Concours ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées.

L'inscription au concours doit contenir le bulletin de participation rempli, au moins dix (10) photographies de la maquette en cours de montage dont au moins cinq (5) photographies de la maquette terminée, une courte vidéo de la maquette terminée et un texte d'accompagnement sur la réalisation de la maquette. L'inscription comporte des droits d'inscriptions de cinq (5,00) euros par maquette présentée.

Les bulletins peuvent être envoyés par courrier postal avec un support informatique (CD-Rom, DVD-Rom ou clé USB) le chèque du montant des droits d'inscription et le bulletin d'inscription rempli complètement ou par voie électronique via le site [www.transfer.com](http://www.transfer.com) avec l'intégralité des documents demandés, dans ce cas le paiement poussera demandé par voie électronique pour valider l'inscription.

Si acheminement postal : l'Organisateur rembourse sur demande les frais postaux relatifs à l'expédition du bulletin de participation sur la base du prix d'affranchissement d'un courrier simple au tarif économique en vigueur. La demande doit être adressée par courriel à : [contact@cocardes.com](mailto:contact@cocardes.com) en joignant un RIB, et ce avant la clôture du jeu.

#### 4-2 Validité de la participation

Toute participation au concours sera considérée comme non valide si :

nombre insuffisant de photos,  
absence de texte de présentation,  
absence de la vidéo,  
bulletin d'inscription absent ou non rempli correctement

L'Organisateur se réserve de demander une copie de pièce d'identité pour vérifier l'âge du participant.

#### **Article 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront désignés par le jury après étude de toutes les participations au concours. La vidéo servira à vérifier que les photographies de la maquette ne sont pas retouchées. Une finale pourra être organisée au mois de mars / avril en cas de maquettes terminant ex-aequo.

#### **Article 6 : DESIGNATION DES LOTS**

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

1er Prix : « Maquettiste de l'Année 2019, trophée Cocardes » , chèque ou virement PayPal de 1 000 euros (sans obligation d'achat)

Médaille d'Or échelle 1/32 Abonnement 1 an Cocardes INTERNATIONAL + Cocardes DIGITAL (valeur 75 euros)

Médaille d'Argent : échelle 1/32 Abonnement 1 an Cocardes DIGITAL (valeur 25 euros)

Médaille de Bronze : échelle 1/32 Abonnement 6 mois Cocardes DIGITAL (valeur 13 euros)

Médaille d'Or échelle 1/48 Abonnement 1 an Cocardes INTERNATIONAL + Cocardes DIGITAL (valeur 75 euros)

Médaille d'Argent : échelle 1/48 Abonnement 1 an Cocardes DIGITAL (valeur 25 euros)

Médaille de Bronze : échelle 1/48 Abonnement 6 mois Cocardes DIGITAL (valeur 13 euros)

Médaille d'Or échelle 1/72 Abonnement 1 an Cocardes INTERNATIONAL + Cocardes DIGITAL (valeur 75 euros)

Médaille d'Argent : échelle 1/72 Abonnement 1 an Cocardes DIGITAL (valeur 25 euros)

Médaille de Bronze : échelle 1/72 Abonnement 6 mois Cocardes DIGITAL (valeur 13 euros)

Médaille d'Or échelle 1/144 Abonnement 1 an Cocardes INTERNATIONAL + Cocardes DIGITAL (valeur 75 euros)

Médaille d'Argent : échelle 1/144 Abonnement 1 an Cocardes DIGITAL (valeur 25 euros)

Médaille de Bronze : échelle 1/144 Abonnement 6 mois Cocardes DIGITAL (valeur 13 euros)

Médaille d'Or autres échelles Abonnement 1 an Cocardes INTERNATIONAL + Cocardes DIGITAL (valeur 75 euros)

Médaille d'Argent autres échelles Abonnement 1 an Cocardes DIGITAL (valeur 25 euros)

Médaille de Bronze autres échelles Abonnement 6 mois Cocardes DIGITAL (valeur 13 euros)

#### **Article 7 : PUBLICATION DU NOM ET MAQUETTE DES PARTICIPANTS**

Les réalisations des participants pourront être publiées dans le magazine Cocardes INTERNATIONAL au cours de l'année 2020.

#### **Article 8 : REMISE DES LOTS**

La remise des lots se fera par voie postale ou électronique selon la nature du lot. Les gagnants seront avisés personnellement par voie postale ou électronique.

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### **Article 9 : OPERATIONS PROMOTIONNELLES**

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

#### **Article 10 : DONNEES NOMINATIVES**

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur par voie électronique à [contact@cocardes.com](mailto:contact@cocardes.com)

#### **Article 11 : RESPONSABILITE**

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre du concours est de soumettre au jury les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

#### **Article 12 : CAS DE FORCE MAJEURE**

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

#### **Article 13 : LITIGES**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au concours et au jury devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : COCARDES, 10 LIEU DIT LA RIBEYRE, 63500 ST BABEL, FRANCE

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du concours.

#### **Article 14 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement du jeu est déposé au dépôt légal du numéro 8 du magazine Cocardes INTERNATIONAL.

#### **Article 15 : CONSULTATION DU REGLEMENT**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : [contact@cocardes.com](mailto:contact@cocardes.com) et sur notre site web : <https://www.cocardes.net>

Une copie du règlement sera adressée gratuitement sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur par courriel à [contact@cocardes.com](mailto:contact@cocardes.com)